



La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 16 décembre 2013 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Approbation du PV de la séance ordinaire du 17 octobre 2013 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2013.

Point 2 : Délégations permanentes du maire - article L2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 3^e trimestre 2013

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 31 septembre 2013.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de deux marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- autorisé l'association Arts & cloître à utiliser un local à la Chartreuse en vue d'organiser un cycle de conférences pour la saison 2013-2014
- décidé de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public communal imputable à France Telecom pour l'année 2012 à 3 455,85 € TTC
- autorisé l'association Enthousiastes Bugatti Alsace à utiliser le bâtiment "Pur Sang" afin d'y localiser leur siège social pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.
- renoncé 23 fois à l'exercice du droit de préemption
- délivré 35 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et neuf concessions dans celui situé au quartier du Zich.

Point 3 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget principal Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif du budget principal de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 882 100,00 €	11 882 100,00 €
Investissement	5 223 995,00 €	5 223 995,00 €
Total	17 106 095,00 €	17 106 095,00 €

Point 4 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Succession Albert Hutt Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe de la Succession Albert Hutt de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 830,00 €	10 830,00 €
Investissement	4 010,00 €	4 010,00 €
Total	14 840,00 €	14 840,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 5: Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget annexe Camping

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Camping de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 710,00 €	48 710,00 €
Investissement	64 310,00 €	64 310,00 €
Total	113 020,00 €	113 020,00 €

Point 6 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget annexe Forêt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Forêt de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 372,00 €	98 372,00 €
Investissement	25 322,00 €	25 322,00 €
Total	123 694,00 €	123 694,00 €

Point 7 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget annexe Lotissements

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Lotissements de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 160 666,00€	3 160 666,00€
Investissement	3 150 666,00 €	3 150 666,00 €
Total	6 311 332,00 €	6 311 332,00 €

Point 8 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget annexe Locaux commerciaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 040,00 €	51 040,00 €
Investissement	20 818,00 €	20 818,00 €
Total	71 858,00 €	71 858,00 €

Point 9 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 - Budget annexe Réseaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Réseaux de l'exercice 2014 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 976,00 €	14 976,00 €
Investissement	11 476,00 €	11 476,00 €
Total	26 452,00 €	26 452,00 €

Point 10 : Budget principal 2014 – autorisation de programme et de crédits de paiement

Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour l'exercice 2014, les autorisations de programme s'élèvent à 7 335 000 € et concernent notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Réalisations cumulées au 31/12/2013	Crédits de paiement ouverts pour 2014
Aménagement Mairie	2 500 000,00 €	231 969,30	700 000,00 €
Chemins ruraux	335 000,00 €	179 111,09	80 000,00 €
Aménagement bâtiment Streicher	1 000 000,00 €	-	400 000,00 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 11 : Autorisation de programme - Crédits de paiement 2013 - Réajustements	Le Conseil municipal a décidé de réajuster les autorisations de programme de l'exercice 2013. Cette révision concerne les aménagements de voiries rue des Remparts, rue du Gal Streicher et rue Julien pour lesquels une autorisation de programme a été accordée à hauteur de 1 100 000 € et qui doit être réévaluée pour 14 589,44 €.
Point 12 : Décisions budgétaires modificatives - Budget ville n°3 - Budget annexe Camping n°2 - Budget annexe Locaux commerciaux n°2 - Budget annexe Forêt n°1	Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certains réajustements de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les décisions suivantes ont été approuvées par le Conseil municipal pour l'exercice 2013 : • Décision modificative n°3 du budget principal pour un montant de 5 000 € en fonctionnement et 3 981 396 € en investissement • Décision modificative n°2 du budget annexe Camping pour un montant de 909 509 € en investissement • Décision modificative n°2 du budget annexe Locaux commerciaux pour un montant de 50 000 € en fonctionnement et 49 936 € en investissement • Décision modificative n°1 du budget annexe Forêt pour un montant de 17 487 € en investissement.
Point 13 : Mise en œuvre d'une procédure de délégation de la gestion du camping municipal	Par délibération du 28 juin 2013, le Conseil municipal a décidé de déléguer la gestion du camping municipal. Afin de retenir un délégataire, un appel à candidature a été organisé par insertion de presse invitant les candidats à déposer leur dossier avant le 12 septembre 2013 à 12 heures. Le 13 septembre, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis. Le Conseil municipal a décidé de retenir la candidature L&M SARL dans le cadre d'un contrat d'affermage pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. Il s'avère que la société attributaire de la DSP est celle qui assure actuellement la gestion du camping.
Point 14 : Typhon Haiyan – Philippines – Subvention d'urgence exceptionnelle à la Croix rouge française de soutien à son action en faveur des victimes	Considéré comme le plus intense de la saison dans le nord-ouest de l'océan pacifique, le typhon Haiyan a principalement dévasté les Philippines, causant de nombreuses pertes humaines et d'importants dégâts matériels. Face à l'ampleur de ce désastre, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à la Croix rouge afin de soutenir son action en faveur des victimes de ce typhon.
Point 15 : Subvention d'équilibre au CCAS – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2014	Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 850 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Le montant de cette subvention est identique à celui versé en 2013. Pour mémoire le CCAS exerce les missions suivantes : crèche familiale, garderies et périscolaire des écoles maternelles, cantines primaires, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.
Point 16 : Subvention au Comité des fêtes de la Ville de Molsheim – Approbation des comptes et rapport d'activités 2012 – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2014	Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. A cet égard, il s'est vu attribuer une subvention de 110 000 € -montant identique à celui de l'année dernière-, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2014. A noter entre autres dans le calendrier des manifestations prévues en 2014 : la cavalcade des enfants le samedi 8 mars, le 9 ^e Molsheim Cox show du 9 au 11 mai, les Fest'ivales du 12 juillet au 23 août.
Point 17 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim – Dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2014	Le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 35 000 € à l'Office municipal des sports au titre de sa participation prévisionnelle à son fonctionnement pour l'exercice 2014. Par ailleurs, le Conseil municipal a inscrit une provision de 65 000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2013 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office municipal des sports et au Comité de liaison loisirs et culture.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 18 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – Répartition pour l'exercice 2013

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs. Pour mémoire, c'est l'Office municipal des sports qui fixe les critères d'éligibilité à ces subventions, critères eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante.

Au titre de l'exercice 2013, le montant total de ces subventions s'élève à 65 708,20 €, et est réparti comme suit :

Associations à objet sportif : 4 311 licenciés sportifs au total

Aïkido Club Molsheim	1 235,00 €	Aquatic Club Molsheim/Mutzig	2 342,10 €
Judo Club Molsheim	2 770,80 €	Club de natation synchronisée	1 778,00 €
Karaté Club Molsheim	1 371,60 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 157,10 €
Sambo Club Molsheim	1 595,00 €	Club Vosgien section Ski	1 136,20 €
Taekwondo Club	2 383,20 €	Molsheim Ski Nordique	2 102,00 €
MOC Badminton	2 025,00 €	Molsheim Fun Bike	2 189,40 €
MOC Handball	2 554,20 €	Club hippique Molsheim	2 249,20 €
MOC Volley Ball	1 888,20 €	Pétanque Club	553,20 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 367,00 €	Auto Racing Sport Molsheim	826,60 €
La Sportive de Molsheim	2 868,60 €	Trimoval triathlon	2 425,00 €
Ass. de Gymnastique Volontaire	1 508,60 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	976,60 €
Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 245,40 €	Club d'échecs de la Bruche M/E	1 107,70 €
Société de Tir Molsheim	1 740,00 €	Mutzig Ovalie Molsheim	1 975,60 €
Bruche Sport Passion	2 484,70 €	Total	49 856,00 €

Associations culturelles et de loisirs : 2 184 membres au total

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	956,60 €	Scouts et guides de France	1 007,80 €
Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 121,40 €	APPMA - Association de pêche	1 352,60 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	954,20 €	Université du temps libre (UTL) – AGF	864,00 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	938,20 €	Activa Jeunes	927,00 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	947,00 €	Pingouin Prod	772,00 €
Amicale et Chorale du 3 ^e âge	861,60 €	Cercle Saint Georges	1 015,80 €
Molsemer Kaffeichle	935,00 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls	244,00 €
Cœur de femmes	943,80 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	215,20 €
O joie de chanter	796,00 €	Total	14 852,20 €

Point 19 : Sivom Molsheim, Mutzig et environs - Convention de gestion et d'exploitation du club-house du centre sportif Atalante à Molsheim

Le club-house construit par le Sivom de Molsheim, Mutzig et environs pour le compte de la Ville a vocation à être mis à disposition d'associations domiciliées à Molsheim et utilisatrices du gymnase Atalante. La charge de la gestion et du fonctionnement de cette structure incombera à la seule commune de Molsheim. Le Conseil municipal a ainsi approuvé le projet de convention de l'utilisation du club house du centre sportif Atalante.

Ce club house devrait être opérationnel dès la mi-janvier 2014.

Point 20 : Subvention à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2014

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 14 500 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2014.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 21 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – Campagne des travaux 2013	La Ville de Molsheim soutient les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées chaque année. Pour la campagne 2013, 15 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façade. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 11 556,39 €.
Point 22 : Approbation du tableau des effectifs - Budget primitif de l'exercice 2014	Le Conseil municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année 2014. La Ville et le CCAS emploient au total 180 personnes, soit 140 équivalents temps plein.
Point 23 : Tableau des effectifs - Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent	Le Conseil municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an le contrat du responsable des bâtiments communaux nommé sur le poste de technicien principal 2 ^e classe.
Point 24 : Régime indemnitaire - Document unique des primes et indemnités - modifications	L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale accorde aux assemblées délibérantes le pouvoir de fixer les régimes indemnitaires de leurs personnels "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat". Le guide des primes a pour objet de procéder au rappel du cadre juridique et de récapituler dans un document unique l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents de la Ville de Molsheim, ainsi que leurs conditions de versement. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, le Conseil municipal a ainsi décidé de procéder à la mise à jour du "Document unique des primes et indemnités de la Ville de Molsheim".
Point 25 : Mise en œuvre des délégations du Conseil municipal au maire – Application de l'article L-2122-22-24 du Code général des collectivités territoriales : Adhésion aux associations	La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 permet au Conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat le pouvoir d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Il a ainsi été décidé de déléguer au maire ce pouvoir pour toute la durée de son mandat.
Point 26 : Opération foncière - Zich - Echange Richard Veit - Obligation de faire	Par délibération du 28 juin 2013, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur d'un échange avec Monsieur Veit dans le cadre d'une opération complexe intégrant la situation des consorts Feidt. Le procès-verbal d'arpentage certifié le 22 août 2013 par le service du cadastre ayant validé les redistributions parcellaires, il y a lieu de revenir sur cette délibération afin d'amender le projet d'échange tout en restant conforme au projet initial. Il a été décidé de procéder à l'acquisition des parcelles non viabilisées inscrites au nom de M. Veit, pour un montant total de 148 003 € HT. En contrepartie, la Ville cède une emprise foncière viabilisée d'une contenance de 6,18 ares pour un montant valorisé à 132 870 € HT. Le montant de la soulte résultant de l'échange et incombant à la Ville s'élève à 15 133 €. Ce montant correspond aux frais nécessaires à engager pour viabiliser une parcelle appartenant à M. Veit et jouxtant l'îlot échangé par la Ville. Le Conseil municipal a validé l'ensemble de l'opération consistant en un échange foncier et en une obligation à la charge de la Ville de procéder à des travaux d'aménagement. La présente décision ne donne lieu à aucun versement financier.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 27 : Schaeffersteinweg - Convention de participation financière - Instauration de la participation pour voie nouvelle et réseaux

La commune de Molsheim a décidé de prolonger le *Schaeffersteinweg* sur une longueur de 55 mètres viabilisant ainsi trois terrains de construction. L'implantation de nouvelles constructions dans ce périmètre nécessite la création d'une nouvelle voirie publique dont le coût total, voirie et réseaux, s'élève à la somme de 89 993,38 € HT. Le Conseil municipal a validé la prise en charge financière de ces travaux par les bénéficiaires des aménagements.

Point 28 : Réaménagement de la maison Streicher : autorisation de dépôt d'un permis de construire

Lors de la délibération du 15 février 2013, le Conseil municipal attribuait le marché de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la maison Streicher au cabinet Claude Schwengler pour un taux de rémunération de 8 %.

Suite au plan de financement du projet, l'assemblée délibérante a autorisé le maire à déposer le permis de construire et sollicité l'attribution des subventions susceptibles d'être perçues.

Ce beau projet permettra d'agrandir l'espace réservé aux enfants fréquentant la garderie du Centre dont le nombre s'accroît d'année en année. Il est ainsi prévu de dédier entièrement le rez-de-chaussée du bâtiment à l'accueil périscolaire en aménageant une salle de jeux en lieu et place de l'actuel local occupé par Caritas Secours Catholique.

Par ailleurs, la Ville souhaite également réagencer le 1^{er} étage du bâtiment, d'une surface de 470 m² avec notamment la mise en place d'un ascenseur. Ce niveau accueillera à terme huit associations qui rayonnent depuis plusieurs années à Molsheim : le Chœur d'hommes 1856, l'Association des parents d'enfants handicapés (Apeh), l'Association générale des familles (AGF), Caritas Secours catholique, l'Association syndicale des familles, l'Aquatic club de Molsheim-Mutzig (AC2M), l'Association des anciens combattants de l'union française (Acufa) et l'Association du marathon du vignoble d'Alsace.

Entrée réservée
aux associations



Entrée dédiée
à l'accueil périscolaire

Point 29 : Ponceau du Schiffbach – Travaux de réfection de l'ouvrage - Constitution d'un groupement de commandes et de coordination avec la commune de Dorlisheim

La commune de Dorlisheim souhaite procéder à la rénovation du pont, qui permet de franchir le Schiffbach, reliant ainsi la commune de Dorlisheim à la Ville de Molsheim. Cet ouvrage, réservé aux circulations douces (piétons et cyclistes), se situe entre l'avenue du Général de Gaulle à Dorlisheim et le chemin de Dorlisheim à Molsheim. Particulièrement fréquenté par les élèves de Dorlisheim scolarisés au sein des collèges et lycées de Molsheim, il est aujourd'hui dégradé : l'ossature métallique et le garde-corps sont corrodés, le revêtement est abîmé (pelades, nids de poules) et la maçonnerie par endroit fissurée.

Dans la mesure où les aménagements envisagés par la Commune de Dorlisheim sont conçus en collaboration étroite avec la Ville de Molsheim, propriétaire de la moitié du pont, il est envisagé de recourir à un même prestataire pour le compte d'un groupement de commandes constitué par les deux communes.

Le Conseil municipal a décidé de conclure une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune de Dorlisheim pour assurer la coordination des opérations nécessaires à la réfection de la passerelle du Schiffbach.



Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2013 -

Point 30 : Approbation de la modification 11 du Plan d'occupation des sols de la Ville de Molsheim

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification n°11 du Plan d'occupation des sols conformément à l'article L123-19(b) du Code de l'urbanisme et suite à l'avis favorable établi par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 septembre au 4 octobre 2013. La modification n°11 a pour objet :

- d'autoriser le reclassement en UAc des terrains actuellement classés en UXc et situés entre la route de Dachstein et la voie ferrée
- de supprimer l'emplacement réservé A24 relatif à la création d'une voie nouvelle inter-quartier
- d'autoriser l'implantation d'une miellerie pour les apiculteurs en secteur NCf
- d'ajouter un emplacement réservé A9 pour créer un rond-point à l'entrée de la ville
- de modifier les articles 11 UA et 11 UB relatifs à l'aspect extérieur des constructions et de l'article 10 UB relatif à la hauteur des constructions
- de supprimer dans les articles 13 NC et 14 NC des mentions relatives aux terrains de camping ou de caravanning, interdits en zone NC

Point 31 : Classement dans le domaine public de parcelles incluses dans le domaine privé communal

La Ville de Molsheim est propriétaire de terrains faisant partie de son domaine privé et qui sont inclus dans les voies communales et places publiques, suite à l'élargissement, au redressement de voiries existantes ou à la création de nouvelles voies. Il a donc été décidé de classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Contenance
3	270	1 m ²
3	426	409 m ²
3	432	4 m ²
3	434	24 m ²
3	435	9 m ²
3	437	11 m ²
3	440	24 m ²
3	443	13 m ²
3	446	1 m ²
3	462	25 m ²
4	255	197 m ²
4	335	77 m ²
5	230	654 m ²
5	231	80 m ²
28	306	168 m ²
28	308	171 m ²
28	310	351 m ²
28	311	1 194 m ²
28	314	5 m ²
28	316	25 m ²
28	318	5 m ²
41	531	530 m ²
41	534	211 m ²
41	535	7 m ²
42	103	10 m ²
42	141	129 m ²
49	963	5 152 m ²

Soit une superficie totale de 9 487 m².

Point 32 : Société d'économie mixte locale "le Foyer de la Basse-Bruche" - Garantie communale pour un prêt conventionné auprès de la CDC - travaux sur les immeubles 9 et 11 rue du Gal Laude ; 4 et 6 rue du Raisin ; 13 et 15 rue des Eglantiers	La Société d'économie mixte locale "Le Foyer de la Basse-Bruche" envisage de contracter un emprunt de 96 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du financement de travaux de remplacement des colonnes de chutes Immeubles 9 et 11 rue du Gal Laude ; 4 et 6 rue du Raisin ; 13 et 15 rue des Eglantiers à Molsheim. Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville de Molsheim à cet organisme pour le remboursement de cet emprunt.
Point 33 : Subvention à l'association Arts & cloître de Molsheim - Saison 2013/2014	Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Arts & cloître afin de soutenir l'organisation d'un cycle de sept conférences mensuelles au caveau de la Chartreuse au titre de la saison 2013/2014. Le thème retenu cette année par l'association concerne "l'homme et la nature : création, méditation et mystère".
Point 34 : Subvention exceptionnelle à la section Segpa du collège Rembrandt Bugatti - Projet capoeira	Dans le cadre de la journée annuelle des Talents clôturant l'année scolaire 2013/2014, les élèves de la section Segpa du collège Rembrandt Bugatti envisagent de monter un spectacle de capoeira, un art martial afro-brésilien mélangeant techniques de combat et danses du temps de l'esclavage. Afin de soutenir ce projet, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention de 300 € au titre de l'année scolaire 2013/2014.
Point 35 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe transplantée à la Hoube	Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 918 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra à la Hoube du 31 mars au 5 avril 2014 et qui concernera 17 élèves originaires de Molsheim.
Point 36 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à Gerbrunn	Sur la base des mêmes critères énoncés au point 35, il a été décidé de verser une participation de 765 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera du 19 au 23 mai 2014 à Gerbrunn, ville jumelée avec Molsheim, et qui concernera 17 élèves originaires de Molsheim.
Point 37 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de deux classes de découverte à Muckenbach	Sur la base des mêmes critères énoncés au point 35, il a été décidé de verser une participation de 9 360 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de différentes classes transplantées qui se dérouleront à Muckenbach, du 17 au 21 février 2014 d'une part, et du 23 au 27 février 2014 d'autre part. Elle concernera au total 144 élèves originaires de Molsheim.
Point 38 : Rapport d'activités de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig - Année 2012	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2012, relatif à l'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable sur : http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/ged/rapport-d-activites-2012.pdf
Point 39 : Rapport d'activités du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs - Année 2012	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2012, relatif à l'activité du Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs. Ce rapport est consultable sur : http://www.molsheim.fr/ged/2012-rapport-d-activites-sivom.pdf